Appel à manifestation d'intérêt pour la sélection d'un Prestataire pour la Gestion des techniciens Installateurs

CANAL+ GUINEE

Date limite de soumission : 15/07/2026

CONFIDENTIALITE

Aucune partie de ce document ne peut être révélée verbalement ou reproduite sans le consentement de CANAL+ GUINEE. Ce document, ses annexes associées et tous les attachements demeurent la propriété de CANAL+ GUINEE et devront lui être retournés à sa demande.

SOMMAIRE

1. Cahier de Charges
    a. Missions attendues du prestataire
    b. Conditions juridiques
    c. Conditions financières
    d. Conditions commerciales

2. Documents à fournir et délais
    a. Eléments à fournir
    b. Date limite de soumission
    c. Questions et Explications

3. Critères d'évaluation

Annexes

1. Cahier des charges

a. Missions attendues du prestataire

- Assurer le sourcing, le recrutement et le management des antennistes (installateurs) sur la zone définie par CANAL+ GUINEE :
  - Mobiliser et organiser la formation préalable des postulants installateurs,
  - Recruter et désigner un interlocuteur opérationnel dédié à CANAL+ GUINEE pour le pilotage et le suivi des activités des installateurs,
  - Garantir le respect des règles de conduite et de comportement des techniciens lors des interventions,
  - Garantir le respect des délais, de la qualité, de la conformité et de la continuité du service,
  - S'assurer à ce que les techniciens aient un équipement informatique et une connexion Internet afin d'assurer la prestation.
- Assurer la gestion de prestations de service, pour les abonnés CANAL+ GUINEE :
  - Garantir la performance des indicateurs formulés par CANAL+ GUINEE,
  - Assurer l'installation du matériel de réception satellitaires des offres CANAL+,
  - Assurer l'intervention technique auprès des Abonnés et/ ou des Abonnés collectivités rencontrant des difficultés de réception des offres CANAL+.
- Gérer administrativement les antennistes (installateurs)

b. Conditions juridiques

- Etre une société de droit Guinéen, dotée de la personnalité morale constituée sous forme de société commerciale (SARL, SA ou SAS). Cette condition exclut de la soumission, toute entreprise individuelle n'ayant pas une personnalité morale distincte de la personne physique,
- Etre immatriculé au Registre de commerce et du Crédit Mobilier,
- Relever d'un régime réel d'imposition,
- Etre assujetti au paiement de la TVA
- Etre à jour de ses obligations fiscales, tant déclaratives que contributives,
- Les dirigeants du soumissionnaire ne doivent pas faire l'objet d'une condamnation civile, commerciale ou pénale, ni de mesure de privation de leurs droits civiques en cours ou durant les trois années précédant la date de la soumission,
- Avoir une police d'assurance couvrant les risques professionnels,
- Avoir un siège social et une adresse géographique.

CANAL+ GUINEE entend associer son Prestataire au respect des principes liés à la protection des données personnelles, à l'anti-corruption et à la conformité aux lois et textes en vigueur. Le Prestataire aura l'obligation de respecter ces principes de conformité, à cet effet :

- il devra adhérer et respecter l'ensemble des règles de compliance du groupe relatives à la protection des travailleurs, l'absence de travail des mineurs, la protection de l'environnement, la lutte contre la corruption, et la protection des données ;
- ne doit pas avoir comme mandataires sociaux/dirigeants une personne politiquement exposée, ou disposant d'un mandat public, ou occupant un poste dans la fonction publique.

c. Conditions financières

- Avoir des coordonnées bancaires,
- Justifier d'une bonne santé financière en fournissant les trois (3) derniers états financiers de son entreprise ;
- Fournir une garantie financière justifiant la capacité de payer un mois de prestation validée par CANAL+GUINEE

2. Documents à fournir et délais

a. Eléments à fournir

Informations à fournir dans un document unique de présentation :

- Présentation de l'entreprise : Forme Juridique, Statuts et domaine d'activité,
- Descriptif du domaine d'activité et ses réalisations,

- Motivation de la candidature de la structure, ambitions et stratégie de gestion,
- Ressources humaines à mobiliser.

Autres éléments à fournir :

- Copie de l'extrait de l'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier,
- Une copie des documents fiscaux à jour (NIF et Quitus fiscal),
- Copie des statuts de l'entreprise,
- Attestation de la police d'assurance,
- Copie du relevé d'identité bancaire de la société ;
- Extrait du casier judiciaire du dirigeant ;

b. Date limite de soumission

Votre offre doit être soumise, au plus tard le 15/07/2026. La proposition est à adresser par courriel à l'adresse suivante : afrique_guinee_offres@canal-plus.com

c. Questions et Explications

Toute demande d'explication et de communication relative à cet appel à manifestation d'intérêt doit être adressée directement à la Direction des Opérations de CANAL+ GUINEE à l'adresse suivante : MamadouYaya.BARRY@canal-plus.com

3. Critères d'évaluation

Les soumissionnaires seront évalués sur la base des critères suivants. Ils seront notés sur 20 selon le barème suivant :

Juridique	Solidité Juridique et organisationnelle de la structure	5
Financier	Chiffre d'affaires sur les 3 années passées	10
Opérationnelle	Connaissance, Expérience dans l'activité de gestion d'équipe technique sur le terrain et motivation	5

Seuls les candidats retenus à l'issue des évaluations, seront invités à présenter leur dossier dans les locaux de CANAL+ GUINEE. Le dossier sera présenté aux équipes de CANAL+ GUINEE qui conduiront les entretiens de sélection.

CANAL+GUINEE reste libre de choisir ses co-traitants. Elle ne peut être contrainte de choisir ou de retenir un candidat, quelle que soit sa note finale et ce, sans que le candidat ne puisse prétendre à une quelconque indemnité ou dommages et intérêts.

Il est expressément rappelé que le présent document n'a pas valeur contractuelle, à ce titre il ne crée aucune obligation à l'égard de CANAL+ GUINEE, ni à l'égard de son destinataire.

NB : le présent Appel à Manifestation d'Intérêt ne donne lieu à la perception d'aucuns frais. Aucune somme d'argent n'est demandée aux soumissionnaires pour l'obtention du dossier, la soumission ou le traitement des candidatures.

Directeur Administratif et Financier

Alexandre YAOTCHA
Alexandre YAOTCHA (Jun 23, 2026 12:29:37 GMT)

M YAOTCHA ALexandre

Directeur Général

Amadou SOW (Jun 23, 2026 12:35:05 GMT)

M SOW Amadou

CANAL+ GROUPE

ANNEXES

Annexe 1 - Formulaires de demande

(A remplir et à envoyer avec les éléments du dossier de candidature)

1 . PARTIE DE L'APPLICATION

1 .1 IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE	
Nom de la structure	
Statut juridique	
Date de création	
Siège social	
Adresse	
Ville	
Téléphone	
Courrier	
Site internet	
Numéro d'immatriculation au registre du commerce	
Numéro d'identification fiscale	
Fiscalité (clé TVA)	

1 .2 IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL DE LA STRUCTURE	
Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	

1 .3 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER DE CANDIDATURE	
Nom	
Prénom	
Position	
Téléphone	
Courriel	

1 .4 DESCRIPTION DE LA STRUCTURE	
Objectif principal	
Présentation de l'activité principale	
Autres activités	

Annexe 2 - Indépendance

(A signer et à envoyer avec les éléments du dossier de candidature)

Le Soumissionnaire reconnaît qu'il est conscient et accepte que :

CANAL+GUINEE et le Soumissionnaire sont des personnes juridiquement et financièrement indépendantes, agissant chacune en son nom propre et sous sa seule responsabilité, sans aucun lien de subordination à l'autre.

Aucune des deux sociétés n'est réputée être le représentant de l'autre et ne peut agir ou s'engager pour le compte de l'autre. Chacun d'entre eux demeure seul responsable de ses actes, allégations, engagements, services, produits et personnel, notamment à l'égard de ses clients et des tiers.

L'appel à manifestation d'intérêt ne peut en aucun cas être considéré comme une entreprise ou un projet d'entreprise entre CANAL+GUINEE et le Soumissionnaire, la responsabilité de chacun étant limitée aux engagements pris par celui-ci dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

CANAL+ ne saurait être tenu pour responsable ou co-responsable des investissements, engagements ou promesses que les candidats pourraient faire ou convenir de faire avant, pendant ou après la phase de présélection.

Signature du représentant légal

Faire précéder la signature de la mention : ***Lu et approuvé***